
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 29 septembre 2025 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOËL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Steve BARKLEY, Directeur d'arrondissement
M. Simon PROVOST-GOUPIL, Secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA25 20 0417

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA25 20 0418

Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Yvan Leduc	Terrain de pickleball au parc Lefebvre
Giovanni Mendicino	Statistiques des avantages et désavantages de la fusion de LaSalle avec la ville de Montréal. Est-ce que l'arrondissement envisage une défusion?
Carole Goldstein	Sécurité routière sur le boul. LaSalle
Johanne Provencher	Vente de voiture sur le domaine public rue Riverview
Antonio Bramante	Décès de M. Pugliese

Adoptée à l'unanimité.

10.03

CA25 20 0419
Décès - M. Maurice Kaigle

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Maurice Kaigle survenu le 9 septembre 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA25 20 0420
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2025

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui s'est tenu le 8 septembre 2025 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA25 20 0421

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle tenue le 3 septembre 2025

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 3 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1255459057

CA25 20 0422

Adoption de la politique d'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter la Politique relative à l'affichage des panneaux numériques de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1254215001

CA25 20 0423

Adoption de la Politique montréalaise du loisir public

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter la Politique montréalaise du loisir public.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1259154001

CA25 20 0424

Adoption la planification détaillée du secteur Newman

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'adopter la planification détaillée du secteur Newman.

Adoptée à l'unanimité.

12.03 1255459058

CA25 20 0425**Déclaration soulignant la Journée internationale des personnes âgées**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} octobre est reconnu comme la Journée internationale et nationale des aînés, une occasion privilégiée de rendre hommage à celles et ceux qui ont façonné notre société ;

CONSIDÉRANT QUE le thème de cette année, « Aînés, piliers de nos communautés », souligne à la fois l'ancrage historique, culturel et traditionnel des personnes âgées, ainsi que leur rôle essentiel et actif dans la vie collective ;

CONSIDÉRANT QUE les aînés contribuent chaque jour, par leur expérience, leur savoir, leur engagement et leur bienveillance, à enrichir nos familles, nos quartiers et notre société ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée représente une occasion pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de démontrer respect, gratitude et reconnaissance à l'égard des aînés qui nous entourent, et ce, qu'il s'agisse d'un parent, d'un ami, d'un voisin ou d'un collègue ;

CONSIDÉRANT QU'il existe mille et une façons simples de témoigner de cette reconnaissance : un mot de remerciement, un appel, une visite, une promenade partagée, ou encore un geste concret d'entraide et de solidarité ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de LaSalle bénéficie d'une communauté aînée dynamique, active et impliquée dans de multiples domaines comme la vie associative, culturelle, sociale, sportive ou communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux organismes laSallois, dont le Centre du Vieux-Moulin et les clubs d'âge d'or, œuvrent auprès des personnes âgées et contribuent chaque jour à briser l'isolement, à favoriser la participation citoyenne et à enrichir la vie collective ;

CONSIDÉRANT QUE les aînés de LaSalle transmettent aux générations futures des valeurs de solidarité, de résilience et d'ouverture qui renforcent le tissu social et le sentiment d'appartenance à notre collectivité ;

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de LaSalle souligne officiellement la Journée nationale des aînés, le 1^{er} octobre 2025, et réaffirme son engagement à reconnaître, valoriser et soutenir les personnes âgées de LaSalle, véritables piliers de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1252484026

CA25 20 0426**Contrat à Eurovia Québec construction Inc, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6^e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'octroyer un contrat à Eurovia Québec construction inc, pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6^e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 393 962,92 \$, taxes incluses (contrat : 8 373 563,39 \$ + contingences : 680 266,37 \$ + incidences : 340 133,18 \$) - Appel d'offres public n° 871652 - Contrat E.A.25-1954.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1257151034

CA25 20 0427

Contrats de location de trois tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'octroyer les contrats de location de trois tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026 aux entreprises suivantes : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 \$, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 \$, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 \$, taxes incluses. - Dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-21152; et

D'entériner la résiliation du contrat de location horaire conclu avec l'entreprise B. Frégeau et fils inc., portant sur la mise à disposition de trois tracteurs-chargeurs avec opérateurs, selon les prix convenus toutes taxes incluses. Ce contrat avait pour objet la réalisation des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 23-19940.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1255748002

CA25 20 0428

Renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et 9496-7643 Québec inc. pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre l'exploitation d'un café dans la bibliothèque L'Octogone ; et

D'adopter l'addenda à l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1258749004

CA25 20 0429

Bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, et les YMCA du Québec pour la location d'un local situé au 8700, rue Hardy

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et les YMCA du Québec pour un local situé au 8700, rue Hardy pour un loyer total de 2 550 \$, taxes incluses, pour la période du 8 septembre 2025 au 12 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1259156003

CA25 20 0430

Entérinement d'un accord de contribution financière à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc. pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 2 750 \$ à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc., fiduciaire du Comité de citoyens Highlands pour l'organisation de la Fête de quartier Highlands réalisée au parc Dalmany le samedi 27 septembre 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1258891014

CA25 20 0431

Contribution financière à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert-bénéfice de Noël

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'ensemble vocal Les Troubadours de Noël de LaSalle pour l'organisation du concert bénéfice de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2025 à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1251526009

CA25 20 0432

Contribution financière à la Table de concertation des aînés de LaSalle, pour le "Forum Mieux agir pour le bien-être des aînés de LaSalle"

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à la Table de concertation des aînés de LaSalle, pour le « Forum Mieux agir pour le bien-être des aînés de LaSalle », qui se tiendra le 29 octobre 2025 à la bibliothèque L'Octogone.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1255480014

CA25 20 0433

Contribution financière pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle lors de la soirée "Cérémonie des toges" du 16 octobre 2025

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée « Cérémonie des toges » du 16 octobre 2025; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1252484024

CA25 20 0434

Contribution financière à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés pour l'organisation du Festival de l'harmonie interculturelle

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder une contribution financière totalisant 4 400 \$ à 22 organismes afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu les 20 et 21 septembre 2025 à la bibliothèque L'Octogone et au parc Félix Leclerc. Chaque organisme recevra la somme de 200 \$.

Société historique Cavelier-de-LaSalle
Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux inc.
Association de Promotion de l'Amitié Canada-Chine
Communauté swahili du Canada
Bienvenue à l'immigrant
Association chinoise de santé de méditation et de joie
Maison des familles de LaSalle
"Savoys" Atelier de Tambour Métallique
Groupe Folklore Kolyada
Réseau pour la paix et l'harmonie sociale
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro
Montreal Caribbean Social Organization (MCSO)
Les Kilomaîtres LaSalle
Association musicale de La Salle inc.
Centre KEDA
Momo Elite
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL)
Association Messinese de Montréal Inc.
Association Cameroon Goodwillers de Montréal
Bienveillance Mutuelle pour le Bien être Féminin et Familial
Association de soccer mineur de LaSalle inc.
The Montréal Wanderers Rugby Club

D'entériner l'autorisation de la présence d'un camion de nourriture de rue au parc Félix-Leclerc dans le cadre du festival; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1254629006

CA25 20 0435**Soutien financier à 5 organismes reconnus dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un soutien financier total de 5 244,79 \$ dans le cadre des programmes de soutien dans le domaine des arts et de la culture répartie parmi ces 5 organismes reconnus associés :

Association Musicale De La Salle inc.	1 050,00 \$
Club Photo LaSalle	864,38 \$
L'Avant-Scène de LaSalle	1 948,00 \$
« Savoy's » Ateliers de tambours métallique	840,00 \$
Société Historique Cavalier de LaSalle	542,41 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1251526008

CA25 20 0436**Soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations de l'arrondissement**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de LaSalle pour réaliser des interventions en cohabitation sociale dans les installations de l'arrondissement de LaSalle et de leurs environs, au montant de 21 250 \$ pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, dans le cadre du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM); et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1259309010

CA25 20 0437**Soutien financier à deux organismes pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel à projets LaSalle Vert Demain**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel à projets LaSalle Vert Demain, et d'approuver les deux projets de conventions à cet effet :

Organisme	Projet	Soutien financier recommandé
Nutri-Centre LaSalle	Vers le vert – LaSalle solidaire	10 000 \$
Héritage Laurentien	Création d'un pôle de la biodiversité à LaSalle	40 000 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1255459056

CA25 20 0438

Feux d'artifice pour clôturer les activités de la Fête de l'Halloween le 31 octobre 2025

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la tenue de feux d'artifice de type familial pour clôturer les activités de la Fête de l'Halloween au parc Leroux le 31 octobre 2025.

D'autoriser la fermeture de la rue Centrale entre la rue Lacharité et la 7^e Avenue

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1258891012

CA25 20 0439

Kiosques de vente de produits par le Programme de Basketball des Leaders lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack"

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser le Programme de Basketball des Leaders à exploiter les kiosques de vente de produits suivants : collations, breuvages, vêtements promotionnels et boissons alcoolisées, ainsi que la mise en place d'une billetterie du 23 au 26 octobre, lors du tournoi de basketball "Leaders of the Pack" au Centre récréatif et communautaire de LaSalle et à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1257817022

CA25 20 0440

Fête des voisins sur la rue Serge et fermeture de la rue entre la rue Anita et la rue Moreau le 4 octobre 2025

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge le 4 octobre 2025 et de permettre la fermeture de la rue Serge entre la rue Anita et la rue Moreau pour la durée de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1254629005

CA25 20 0441
Reddition de comptes

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 16 septembre 2025 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1253035012

CA25 20 0442
Adoption du Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS

VU l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

VU l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C- 11.4);

ATTENDU QU'il est de l'intérêt collectif de favoriser le développement de la mobilité durable, active et collective ;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt collectif de promouvoir la sécurité de tous les usagers de la route ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'encourager l'engagement des citoyens et des organismes locaux dans la prise de décisions liées aux transports et à l'aménagement des rues ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2400-LAS a été déposé et présenté lors de la séance du conseil du 8 septembre 2025;

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1258071001

CA25 20 0443
Nuisances - Herbes hautes sur le terrain sis au 1594, rue Rancourt

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 1594, rue Rancourt, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété tel que lui imposent les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137.

À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255459063

CA25 20 0444

Nuisances - Herbes hautes sur le terrain sis au 489, rue Dawn

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 489, rue Dawn, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété tel que lui imposent les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137.

À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1255459064

CA25 20 0445

Nuisances - Herbes hautes sur le terrain sis au 8241, rue Mongeau

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 8241, rue Mongeau, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété tel que lui impose les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137.

À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1255459065

CA25 20 0446

Nuisances - Nettoyage du terrain sis au 9556, rue Jean-Milot

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le 9556, rue Jean-Milot, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de couper les herbes hautes et de disposer des matières nuisibles se retrouvant sur le terrain, notamment des palettes de bois, des contenant de plastique, des sacs de plastique, de la ferraille, des pneus, du carton, tel que lui imposent les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137.

À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1255459061

CA25 20 0447

Nuisances - Herbes hautes sur le lot désigné au cadastre du Québec par le numéro 1 449 704

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'obliger le propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme le lot 1 449 704 au cadastre du Québec, à éliminer les nuisances sur son immeuble, soit de procéder à la coupe des herbes hautes sur sa propriété et d'en disposer les résidus tel que lui impose les paragraphes a et b de l'article 11 du Règlement sur les nuisances LAS-0137.

À défaut par le propriétaire de se conformer à cette obligation, mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à faire exécuter ces travaux aux frais de ce dernier, sans autre délai ni avis.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1255459062

CA25 20 0448

Dérogation mineure - Autorisation d'un affichage dérogatoire pour un bâtiment commercial situé au 6797, boulevard Newman (lot 2 483 190)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver une dérogation mineure (demande 3003578904) pour un bâtiment situé aux 6797, boulevard Newman (lot 6 386 715) afin d'autoriser 5 enseignes rattachées au bâtiment alors qu'une seule enseigne rattachée au bâtiment est autorisée en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 10.2.2.1, al. 1, (a) et d'autoriser une superficie maximale d'affichage de 80 m² par établissement commercial alors que la superficie maximale d'affichage pour installer une enseigne supplémentaire rattachée au bâtiment est de 10 m² en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 7.4.7, al. 1, (d) considérant les éléments suivants :

- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le requérant fait preuve de bonne foi en effectuant les démarches appropriées pour obtenir les autorisations municipales nécessaire à la réalisation des travaux;

- Le plan d'urbanisme est respecté.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1255459059

CA25 20 0449

PIIAD - Modification de la marquise du bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757)

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003582976), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt, tel qu'énuméré à l'annexe F, située sur une façade donnant sur la voie publique adjacente au terrain, soit la marquise du bâtiment situé au 7634, rue Centrale (lot 1 079 757), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides;
- Contribue à l'animation de la rue tout en conservant les spécificités patrimoniales du cadre bâti.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1255459060

CA25 20 0450

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1255479003

CA25 20 0451

Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De lever la séance à 20 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 novembre 2025.